



Calendrier de distribution du dividende

Paris, le 9 avril 2025, à 18h

L'assemblée générale du Groupe Partouche qui s'est tenue le 26 mars 2025 a entériné la résolution n°4 relative à la distribution exceptionnelle d'une prime d'émission à titre de dividendes d'un montant de 3 080 650,88 €, soit 0,32 € par action au titre de l'exercice 2023/2024.

Ce dividende sera détaché le jeudi 26 juin 2025 prochain et la date de versement est fixée au lundi 30 juin 2025.

Prochains rendez-vous :

Chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2025 : mardi 10 juin 2025 (après Bourse)

Résultats semestriels : mardi 24 juin 2025 (après Bourse)

Fondé en 1973, le Groupe Partouche a su se développer afin de devenir un leader européen dans son secteur d'activité. Coté en Bourse, il exploite des casinos, un club de jeux, des hôtels, des restaurants, des centres thermaux et des golfs. Le Groupe exploite 41 casinos et emploie près de 4 050 collaborateurs. Il est reconnu pour ses innovations et ses expérimentations des jeux de demain, ce qui lui permet d'aborder l'avenir avec confiance en visant le renforcement de son leadership et la poursuite de la progression de sa rentabilité. Introduit en bourse en 1995, Groupe Partouche est coté sur Euronext Paris, compartiment B. ISIN : FR0012612646 - Reuters : PARP.PA - Bloomberg : PARP:FP

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Groupe Partouche
Valérie Fort, directrice financière

Tél : 01.47.64.33.45 – Fax : 01.47.64.19.20
info-finance@partouche.com

